

CADRE
BUDGÉTAIRE
ET COMPTABLE
DES EPLE

GFC **CAF**
PILOTAGE harmonisation
COMPTE FINANCIER
comptabilité **BUDGET**
simplification **M 9.6**
Ordonnateur **Comptabilité**
INSTRUCTION **M 9.6**
GESTIONNAIRE
CONTROLE **Agent Comptable**
CONSEIL REFORME
AUTONOMIE **LEGALITE** **PROVISION**
EPLE **ESTOCKS**
BILAN COMPTABLE bilan plan comptable
immobilisation
INVENTAIRE

Cadre budgétaire et comptable 2014

- Les crédits globalisés
- Evolutions du plan comptable
- CAF, FdR, réserves
- Provisions et amortissement

Cadre budgétaire et comptable 2014

- *Les crédits globalisés*
- Evolutions du plan comptable
- CAF, FdR, réserves
- Provisions et amortissement

Cadre budgétaire et comptable 2014

- Les crédits globalisés - rappels réglementaires
 - code de l'éducation :
 - art. R.421-66 « *les produits attribués à l'établissement avec une destination déterminée (...) doivent conserver leur affectation* »
 - instruction codificatrice M9.6 :
 - § 2.1.1.3.3. (principes)
 - § 2.1.2.2.2. et annexe 4 (codification spécifique)

Cadre budgétaire et comptable 2014

- **Les crédits globalisés - rappels réglementaires**
 - depuis la LOLF, à l'exception des bourses et des crédits de rémunération des AED, les crédits d'Etat sont notifiés globalement, par programme
 - c'est le conseil d'administration qui en détermine l'emploi, en fonction de la politique de l'EPL
 - les reliquats peuvent être déspecialisés, avec l'accord exprès du financeur

Cadre budgétaire et comptable 2014

- Les crédits globalisés – quels crédits ?
 - pour l'Etat, ce sont les crédits issus des programmes
 - 141 – enseignement scolaire public du 2d degré
(stages, manuels, droits d'auteur)
 - 214 – soutien de la politique de l'éducation nationale
(examens)
 - 230 – vie de l'élève
(fonds de vie, fonds sociaux)

Cadre budgétaire et comptable 2014

- Les crédits globalisés – quels crédits ?

ATTENTION !

- le CA ne se prononce pas sur les crédits alloués à l'EPLE au titre de
 - programme 230 – vie de l'élève
(bourses, rémunération des assistants d'éducation)
- en outre, pour ces crédits, les reliquats ne peuvent être déspecialisés

Cadre budgétaire et comptable 2014

- **Les crédits globalisés – inscription au budget**
 - au budget initial
Les reliquats des exercices antérieurs et / ou la prévision pour l'exercice en préparation.
 - par décision budgétaire modificative
S'agissant de ressources nouvelles non affectées, une DBM pour vote du conseil d'administration est nécessaire et suffisante
§ 2.1.3.5 IC M9.6

Cadre budgétaire et comptable 2014

- **Les crédits globalisés – modification des crédits ouverts**
 - les arbitrages infra-annuels peuvent faire l'objet de *décisions de l'ordonnateur*
§ 2.1.3.5 de l'instruction : « *le chef d'établissement peut procéder à tout virement à l'intérieur d'un service.* »
 - l'ordonnateur rendra compte de ses arbitrages et les justifiera au conseil d'administration
§ 4.3.3.1 : le compte rendu de gestion de l'ordonnateur

Cadre budgétaire et comptable 2014

- Les crédits globalisés – contrôles du comptable

- en dépense

- l'agent comptable contrôle

- la régularité de l'ouverture des crédits

- la disponibilité des crédits

art. 19 du décret GBCP + § 2.3.5.2 et 2.3.5.3 IC M9.6

- son contrôle s'exerce au niveau

- du service

- et du compte

b) du 2° de l'art. 19 GBCP + § 2.1.2.1.2 IC M9.6

Cadre budgétaire et comptable 2014

- Les crédits globalisés – contrôles du comptable

- en recette

- l'agent comptable contrôle

- l'autorisation de percevoir la recette

- la mise en recouvrement de la recette

art. 19 du décret GBCP + § 2.2.4.1.1 IC M9.6

Cadre budgétaire et comptable 2014

- Les crédits globalisés – contrôles du comptable
 - les pièces justificatives
 - en dépense
 - la délibération du conseil d'administration sur la DBM d'ouverture des crédits n'est pas une pièce justificative de la dépense
 - en recette
 - la délibération peut être fournie au comptable pour lui indiquer le compte de prise en charge de l'ordre de recette

Cadre budgétaire et comptable 2014

- Les crédits globalisés
- *Evolutions du plan comptable*
- CAF, FdR, réserves
- Provisions et amortissement

Cadre budgétaire et comptable 2014

- Les évolutions du plan comptable
 - rappels (plan comptable 2013)
 - prise en compte de l'avis du CNoCP (plan comptable 2014)

Cadre budgétaire et comptable 2014

- **Rappel** : la comptabilité générale est tenue selon le principe de la partie double.
- Le plan comptable EPLE pour 2013 est conforme au plan comptable général appliqué au 29/04/1999.
- Le plan comptable EPLE 2013 a été allégé, le nombre de subdivisions a été diminué.
- Le comptable peut toujours subdiviser certains comptes selon les besoins de la structure (sauf les comptes de classe 6 et 7).

Cadre budgétaire et comptable 2014

- **CLASSE 1**
- **Disparition du compte 1069 « dépréciation de l'actif »**
=> Reprise du solde aux comptes, selon les cas :
 - 102 -103 : dotation (état ou collectivités)
 - 10681 : réserves établissement
 - 139 : subventions d'investissement
- **Disparition du compte 10682 « réserves – services spéciaux – formation initiale »**

Cadre budgétaire et comptable 2014

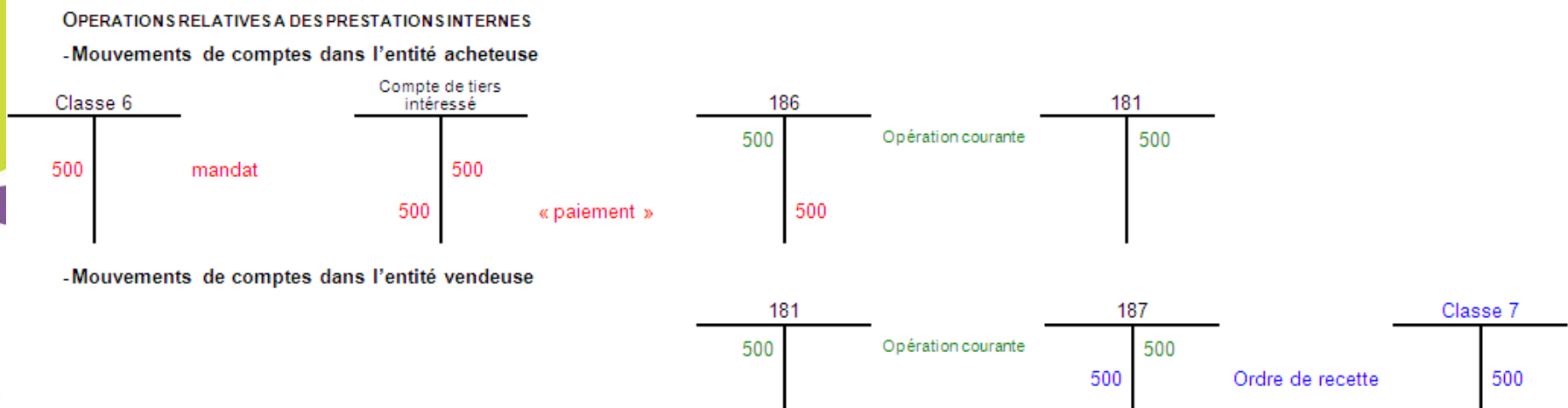
- Les comptes racines 10 :
 - 102 = Biens remis à disposition des établissements
 - 103 = Biens remis en pleine propriété aux établissements dont les dons et legs en capital : **1035**
- Le compte 165 « dépôts et cautionnement reçus » est devenu un compte hors budgétaire (OP – encaissement).
- Le compte 1068 : ce compte est subdivisé
 - 10681 – réserves de l'établissement
 - 10687 – réserves SRH
 - 10684 – réserves service spécial
 - *(si et seulement si le conseil d'administration vote cette répartition)*

Il est déconseillé de subdiviser le compte 10681 pour faire apparaître les réserves immobilisées.

Cadre budgétaire et comptable 2014

- Les comptes racine 18 :

les opérations inter-services sans trésorerie



Nota : Le compte 181 retrace les mouvements « virtuels » de trésorerie consécutifs aux prestations internes entre un budget principal et des budgets annexes

Cadre budgétaire et comptable 2014

- Les comptes racine 18 :
pour les opérations de trésorerie inter-services entre le budget principal et budget annexe **compte 185**

OPERATIONS DE TRESORERIE INTER-SERVICES

- Les comptes de liaisons - cas d'un encaissement

Opérations dans les comptes de l'établissement

Classe 5	185
1000	1000
encaissement	1000

Opérations dans les comptes du budget annexe

185	Classe 4
1000	1000
encaissement	1000

Nota : lors d'un encaissement le crédit du compte 185 de l'établissement support est égal au débit du compte 185 du budget annexe

- Les comptes de liaison - cas d'un paiement

Opérations dans les comptes de l'établissement

Classe 5	185
600	600
décaissement	600

Opérations dans les comptes du budget annexe

185	Compte de tiers	Classe 6
600	600	600
paiement	mandat	600

Nota : Lors du paiement d'un mandat ou d'un ordre de paiement effectué dans la comptabilité du budget annexe, le crédit du compte 185 du budget annexe est égal au crédit du compte 185 de l'établissement support.

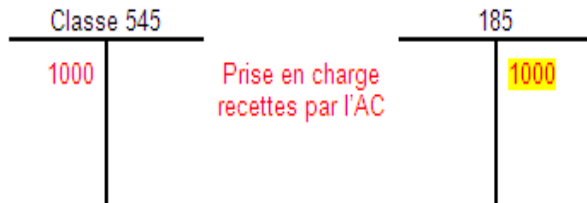
Cadre budgétaire et comptable 2014

- Les comptes racine 18 :
pour les opérations de trésorerie inter-services entre le budget principal et budget annexe **compte 185**

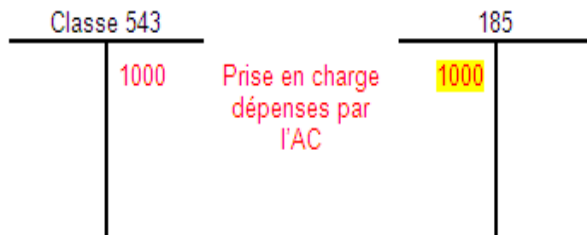
OPERATIONS DE TRESORERIE INTER-SERVICES

- Les comptes de liaisons - cas des régies

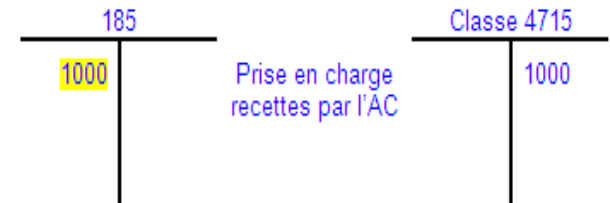
Opérations dans les comptes de l'établissement



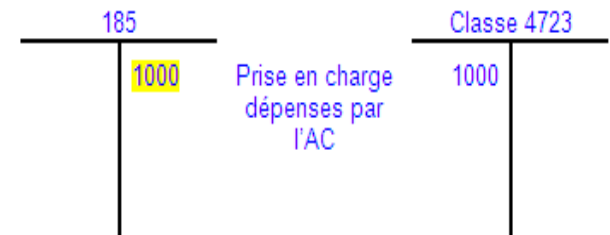
Opérations dans les comptes de l'établissement



Opérations dans les comptes du budget annexe



Opérations dans les comptes du budget annexe



Cadre budgétaire et comptable 2014

- CLASSE 2
- Suppression des comptes 28xxbis : les montants seront repris aux subdivisions du compte 28 : « *amortissement des immobilisations* » (**1 seul mandat au 6811**)

Amortissement du bien

<table border="1" style="margin: auto;"> <tr><td style="text-align: center;">6811</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">1000</td></tr> </table>	6811	1000	mandat	<table border="1" style="margin: auto;"> <tr><td style="text-align: center;">581</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">1000 1000</td></tr> </table>	581	1000 1000	« paiement »	<table border="1" style="margin: auto;"> <tr><td style="text-align: center;">28xx</td></tr> <tr><td style="text-align: center;"> 1000</td></tr> </table>	28xx	1000
6811										
1000										
581										
1000 1000										
28xx										
1000										

- Création du compte 293 : « *provisions pour dépréciation des immobilisations en cours* »

Ecritures de dépréciations des immobilisations et de reprise de ces dépréciations

<table border="1" style="margin: auto;"> <tr><td style="text-align: center;">6816 - 686 - 687</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">100</td></tr> </table>	6816 - 686 - 687	100	mandat	<table border="1" style="margin: auto;"> <tr><td style="text-align: center;">581</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">100 100</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">100</td></tr> </table>	581	100 100	100	« paiement »	<table border="1" style="margin: auto;"> <tr><td style="text-align: center;">290-291-293- 296-297</td></tr> <tr><td style="text-align: center;"> 100</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">50</td></tr> </table>	290-291-293- 296-297	100	50	Constitution de la provision	<table border="1" style="margin: auto;"> <tr><td style="text-align: center;">7816 - 786 - 787</td></tr> <tr><td style="text-align: center;"> 50</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">21</td></tr> </table>	7816 - 786 - 787	50	21
6816 - 686 - 687																	
100																	
581																	
100 100																	
100																	
290-291-293- 296-297																	
100																	
50																	
7816 - 786 - 787																	
50																	
21																	
		Reprise sur provision		Ordre de recette													

Cadre budgétaire et comptable 2014

- Sorties d'inventaire :

Sortie du bien de l'inventaire complètement amorti

28xx
5000

Ordre de recette

2xxx
5000

Cadre budgétaire et comptable 2014

- Sorties d'inventaire :
 - **Biens dotés**

Sortie de l'inventaire du bien partiellement amorti (3000€/5000€)



** l'ordre de recette est unique il est reparti au débit des comptes 28 et 102 ou 1035 au prorata de la part amortie et de la part non amortie*

Cadre budgétaire et comptable 2014

- Sorties d'inventaire :
 - **Biens subventionnés**

Sortie de l'inventaire du bien partiellement amorti (3000€/5000€)

28xx	
3000	part amortie
131x - 138x	
2000	part non amortie

2xxx	
5000	Ordre de recette*

** l'ordre de recette est unique il est reparti au débit des comptes 28 et 131 à 138 au prorata de la part amortie et de la part non amortie*

Annulation du financement partiellement amorti (3000€/5000€)

131x - 138x	
3000	écriture comptable de la part amortie de la subvention

139	
3000	

Cadre budgétaire et comptable 2014

- Sorties d'inventaire :
 - **Biens acquis sur fonds propres (réserves immobilisées)**

Sortie de l'inventaire du bien partiellement amorti (3000€/5000€)

28xx	
3000	
675	
2000	Mandat

Part non amortie

Ecriture comptable 462	
	2000
2000	

« paiement »

581	
	3000
	2000
5000	

Ordre de recette

2xxx	
	5000

Cadre budgétaire et comptable 2014

- CLASSE 3
- Rappel : les comptes de la classe 3 ne sont plus mouvementés directement par des opérations budgétaires (cf. stocks)
- Création du compte 322 – Fournitures consommables
- Création du compte 39 avec subdivisions
« *Provisions pour dépréciations des stocks et en cours* »

Cadre budgétaire et comptable 2014

1 – Stocks de matières et autres approvisionnements

1.1 Diminution du stock

6031 - 6032		581		31 - 32
500	Mandat	500	« paiement »	500
		500		

Cette opération peut nécessiter une ouverture de crédit (DBM pour information)

1.2 Augmentation du stock

31 - 32		6031 - 6032
500	Ordre de reversement	500

2 – Stocks d'en cours et de produits finis

2.1 Déstockage

7133 - 7134 - 7135		331 - 345 - 355
300	Annulation de recette	300

2.2 Stockage

331 - 345 - 355		7133 - 7134 - 7135
400	Ordre de recette	400

Cadre budgétaire et comptable 2014

- CLASSE 4
- Suppression des comptes 4011, 4041, 4661, 458, 461, 4677
- Les comptes 44113 à 44116 (*subventions État*) sont renommés en fonction des politiques nationales :
 - 44111 : frais de personnels (AED)
 - 44112 : bourses et primes
 - 44113 : « enseignement scolaire public du second degré » (BOP 141)
 - 44114 : « soutien de la politique de l'éducation nationale » (BOP 214)
 - 44116 : « vie de l'élève » (BOP 230)
 - 44117 : investissement
 - 44118 : autres subventions (crédits préfectures, ...)

Cadre budgétaire et comptable 2014

- Les comptes 4412 (*subventions collectivités territoriales*) sont renommés en fonction des politiques nationales :
 - 44122 : DGF + complément DGF
 - 44123 : investissement de la CT
 - 44125 : aides sociales pour élèves (gratuités et semi gratuités)
 - 44128 : autres subventions

Cadre budgétaire et comptable 2014

- CLASSE 4 – Cas particuliers
- Suivi de la TVA : repris pour information sous forme allégée.

Le compte 455 est décliné selon les phases relatives au paiement de la taxe.

- Évolution du suivi de la taxe d'apprentissage

Nouveau compte : 4674

L'ancien compte 462(1) est réaffecté aux créances sur cessions d'immobilisations et VMP

Cadre budgétaire et comptable 2014

- CLASSE 5

- Dépenses par cartes bancaires :

- Suppression du compte 51156
- Opérations reprises dans le compte 5159 : « *Trésor règlements en cours de traitement* »

- Comptes supprimés :

- Compte 5132 : numéraire SACD avec PJ (repris au 531)
- Compte 5133 : compte courant SACD PJ (repris au 185)
- Compte 532 : bons UNESCO

- Comptes :

- Compte 5117 : effets impayés chèques et **prélèvements**

Cadre budgétaire et comptable 2014

- CLASSE 6 - Rappels
- Compte 6111 – sous-traitance restauration et hébergement (cuisine centrale + ensemble immobilier).
- Compte 6113 – sous-traitance voyages (voyages « clé en main »).
- Compte 621 – associations /activités périscolaires
Compte 6561 : notamment la contribution des EPLE à l'agence comptable
- Compte 6576 : fonds social + aide sociale collectivité
Compte 6578 : caisse de solidarité
- Compte 6587 : contribution entre BA et BP

Cadre budgétaire et comptable 2014

1 - Connaissance d'un rabais, remise, ristourne obtenu postérieurement au mandatement

<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="border-top: 1px solid black; border-bottom: 1px solid black;">609/619/629</td></tr> <tr><td style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; text-align: center;">500</td></tr> </table>	609/619/629	500	<p style="color: red;">Ordre de reversement</p>	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="border-top: 1px solid black; border-bottom: 1px solid black;">4632</td></tr> <tr><td style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; text-align: center;">500</td></tr> </table>	4632	500
609/619/629						
500						
4632						
500						

2 - Mandatement d'une prochaine facture (5 000€) pour le même fournisseur

<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="border-top: 1px solid black; border-bottom: 1px solid black;">classes 6 ou 2</td></tr> <tr><td style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; text-align: center;">5 000</td></tr> </table>	classes 6 ou 2	5 000	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="border-top: 1px solid black; border-bottom: 1px solid black;">4012 ou 4042</td></tr> <tr><td style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; text-align: center;">5 000</td></tr> <tr><td style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; text-align: center;">4 500</td></tr> <tr><td style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; text-align: center;">500</td></tr> </table>	4012 ou 4042	5 000	4 500	500	<p style="color: red;">« paiement »</p> <p style="color: red;">Compensation de l'agent comptable</p>	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="border-top: 1px solid black; border-bottom: 1px solid black;">5159</td></tr> <tr><td style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; text-align: center;">4 500</td></tr> <tr><td style="border-top: 1px solid black; border-bottom: 1px solid black;">4632</td></tr> <tr><td style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; text-align: center;">500</td></tr> </table>	5159	4 500	4632	500
classes 6 ou 2													
5 000													
4012 ou 4042													
5 000													
4 500													
500													
5159													
4 500													
4632													
500													

3 - Connaissance d'un rabais, remise, ristourne obtenu postérieurement au mandatement (commande non prévue au même fournisseur)

<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="border-top: 1px solid black; border-bottom: 1px solid black;">609/619/629</td></tr> <tr><td style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; text-align: center;">500</td></tr> </table>	609/619/629	500	<p style="color: red;">Ordre de reversement</p>	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="border-top: 1px solid black; border-bottom: 1px solid black;">4632</td></tr> <tr><td style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; text-align: center;">500</td></tr> <tr><td style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; text-align: center;">500</td></tr> </table>	4632	500	500	<p style="color: red;">encaissement</p>	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="border-top: 1px solid black; border-bottom: 1px solid black;">5</td></tr> <tr><td style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; text-align: center;">500</td></tr> </table>	5	500
609/619/629											
500											
4632											
500											
500											
5											
500											

4 - Connaissance en fin d'exercice d'un rabais, remise, ristourne à obtenir non encore notifié par le fournisseur

<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="border-top: 1px solid black; border-bottom: 1px solid black;">609/619/629</td></tr> <tr><td style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; text-align: center;">500</td></tr> </table>	609/619/629	500	<p style="color: red;">Ordre de reversement</p>	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="border-top: 1px solid black; border-bottom: 1px solid black;">4098</td></tr> <tr><td style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; text-align: center;">500</td></tr> </table>	4098	500
609/619/629						
500						
4098						
500						

Cadre budgétaire et comptable 2014

5 - Réception de la notification d'un rabais, remise, ristourne obtenu (N+1)

Rabais, remise, ristourne identique à la prévision

	4098		5
BE	500	500	500
		encaissement	

Rabais, remise, ristourne inférieur à la prévision

6583		4098		5
	BE	500	450	450
50		50	encaissement	
			mandat	

Rabais, remise, ristourne supérieur à la prévision

7583		4098		5
	BE	500	600	600
100		100	encaissement	
			Ordre de recette	

Cadre budgétaire et comptable 2014

1 - Charges de personnels - charges salariales

6445 - 6447		421		5159 - 4678 *
3 270,19	Mandat salaire net	3 270,19	« paiement »	3 270,19
604,94	Mandat cotisations salariées maladie+vieillesse / CSG / RDS / solidarité	604,94	« paiement »	604,94
89,19	mandat cotisations salariées IRCANTEC / RAFF / chômage / mutuelle	89,19	« paiement »	89,19

2 - Charges de personnels - charges patronales

6451		431		5159 - 4678 *
75,32	Mandat cotisation URSSAF	75,32	« paiement »	75,32
133,98	Mandat caisse retraite	133,98	« paiement »	133,98
253,72	Mandat assurance chômage	253,72	« paiement »	253,72

Cadre budgétaire et comptable 2014

3 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations

631		447		5159 - 4678 *
10,00	Mandat taxes sur salaires	10,00	« paiement »	10,00
6331		431		
4,00	Mandat cotisations transport	4,00	« paiement »	4,00
6332		3,97		
3,97	Mandat cotisations Egal	3,97	« paiement »	3,97

* Le compte 4678 sera utilisé comme compte de « paiement » lorsque l'établissement fera appel à un façonnier pour liquider et verser la paie

Cadre budgétaire et comptable 2014

CLASSE 7 - Rappels



Tous les comptes de racine 70 doivent être pris en charge sur un compte de racine 41 (sauf tickets repas 4712 et 4713) via notamment le **compte 4122 – clients exercice courant**

Le compte 7062 *produits de la restauration scolaire et de l'hébergement* reprend les comptes 7062..., 7064 et 7065

Création du compte 7587 : contribution entre le budget principal et le(s) budget(s) annexe(s)

Regroupements :

7411 : subventions Éducation Nationale

7415 : subventions d'autres ministères

Cadre budgétaire et comptable 2014

Comptabilisation des valeurs inactives

1-1 Comptabilisation des valeurs inactives de l'établissement détenues par l'agence comptable

861x			863	
1500		Bilan d'entrée	1500	
45		revalorisation	45	
500		achat	500	
	850	Vente	850	

1-2 Comptabilisation des valeurs inactives de l'établissement détenues pour partie chez le régisseur et pour partie à l'agence comptable

861x			862x			863	
1000		Bilan d'entrée	500		Bilan d'entrée	1500	
30		revalorisation	15		revalorisation	45	
500			Achat			500	
	515	Transfert AC / régisseur	515				
			850		Vente	850	

1-3 Comptabilisation des valeurs inactives de l'établissement détenues chez le régisseur

861x			862x			863	
			1500		Bilan d'entrée	1500	
			45		revalorisation	45	
500			Achat			500	
	500	Transfert AC / régisseur	500				
			850		Vente	850	

Le compte 861 - titres et valeurs en portefeuille - éventuellement subdivisé enregistre les valeurs inactives détenues à l'agence comptable.

Le compte 862 - titres et valeurs chez le correspondant - éventuellement subdivisé enregistre les valeurs inactives détenues par un tiers.

Le bilan d'entrée du compte 863 est égal à la somme des valeurs inactives détenues par l'agent comptable et par l'adjoint gestionnaire.

La revalorisation s'effectue à l'identique pour les VA détenues par l'AC et par le régisseur.

L'achat de nouvelles valeurs est enregistré obligatoirement au compte 861.

Le transfert des valeurs inactives de l'agent comptable au régisseur ne concerne que les comptes 861 et 862.

La vente des valeurs inactives s'effectue à l'agence comptable ou chez le régisseur selon le cas.

Cadre budgétaire et comptable 2014

1 - Convention de crédit bail pour l'acquisition sur trois d'un photocopieur montant de 14 000€ : comptabilisation des engagements

809		801
14 000	Opération manuelle au journal	14 000

2 - Mandatement des loyers et comptabilisations des variations d'engagements (même opérations pour les deux loyers suivants)

loyer annuel : 4 000€ - Option d'achat : 2 000€

612		4012		5159		809		801
4 000	Mandat du premier loyer	4 000	4 000	4 000	« paiement »	14 000	solde	14 000
						4 000	Comptabilisation de la variation des engagements	4 000

3 - Acquisition du photocopieur et levée de l'option d'achat

2183		4042		5159		809		801
2 000	Mandat	2 000	2 000	2 000	« paiement »	2 000	solde	2 000
						2 000	levée de l'option d'achat	2 000

Cadre budgétaire et comptable 2014

Prise en compte de l'avis du CNoCP du 5 juillet 2013 :

↳ *notamment*

↳ - Modification du plan comptable pour
l'exercice 2014

↳ - Précisions sur la comptabilisation des
actifs et des passifs.

Cadre budgétaire et comptable 2014

- 102 => « Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements »
- 103 => « Contrepartie et financement des actifs remis en pleine propriété aux établissements »
- Le compte 1674 – Avances de l'État des collectivités publiques devient un compte extra-budgétaire
- Création du compte 217 – Biens historiques et culturels

Cadre budgétaire et comptable 2014

- Création du compte 4092 => « Avances aux familles » (caractère social)
- Création du compte 4452 => « TVA due intra communautaire »

Cadre budgétaire et comptable 2014

- Suppression comme OP => compte 4012
- Création comme OP =>
 - compte 1674 « Avances de l'État et des CT »
 - Compte 4092 « Avances versées aux familles »
 - Compte 4728 « dépenses à régulariser »
 - Compte 4735 « dépenses à transférer »

Cadre budgétaire et comptable 2014

- Les crédits globalisés
- Evolutions du plan comptable
- *CAF, FdR, réserves*
- Provisions et amortissement

Cadre budgétaire et comptable 2014

- La capacité d'autofinancement (CAF)
 - Définition
 - Comment la calculer ?
 - Comment varie-t-elle ?
 - Que faire avec la CAF ?

Cadre budgétaire et comptable 2014

- **La capacité d'autofinancement** § 2.1.1.5.1.2 et § 4.3.2

Elle correspond au surplus monétaire potentiel dégagé par les opérations de gestion de l'établissement.

Au-delà de la détermination du résultat, qui correspond à la différence entre tous les produits et toutes les charges, la CAF représente le résultat des seules opérations susceptibles d'avoir une action sur la trésorerie.

On parle alors de charges décaissables et de produits encaissables (charges et produits qui génèrent des flux de trésorerie).

Cadre budgétaire et comptable 2014

- **La capacité d'autofinancement**

Elle représente l'excédent des ressources internes dégagées par l'activité de l'établissement et peut s'analyser comme une ressource durable.

La CAF exprime la capacité de l'EPLÉ à assurer le financement de ses futurs investissements et ou ses futures charges de fonctionnement.

Elle permet la réalisation de l'équilibre budgétaire par apport ou prélèvement sur le **Fonds de Roulement**.

Cadre budgétaire et comptable 2014

- **Le calcul de la CAF/IAF**

La CAF peut se calculer selon la méthode suivante :

Résultat net de l'exercice

- + Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (C68)
- Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (C78)
- Neutralisation des amortissements (C776)
- + Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés (C675)
- Produits des cessions d'éléments d'actifs (C775)
- Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice (C777)

(Il s'agit ici de la méthode additive)

Cadre budgétaire et comptable 2014

- La variation de la CAF

Toutes les ressources de l'EPLE financent l'ensemble des dépenses (hormis les ressources spécifiques qui sont neutres sur le plan du résultat) .

Il est donc inexact de considérer qu'une ressource particulière puisse (ou doive) augmenter la CAF (exemple : la DGF, les loyers, etc...)

De même on ne peut chercher à savoir quelles ressources particulières ont contribué à alimenter le Fonds de roulement unique de l'EPLE.

Cadre budgétaire et comptable 2014

- L'utilisation de la CAF

L'achat d'un matériel par l'EPLÉ ne peut être financé par une CAF, car la valeur définitive de la CAF n'est arrêtée qu'au moment du compte financier.

- **REMARQUE** : il n'existe pas dans GFC de « *prélèvement sur la CAF* », seul le prélèvement sur le FDR est possible !

Cadre budgétaire et comptable 2014

Seule la mobilisation du **Fonds de roulement** peut permettre de financer un achat en section d'investissement et/ou de fonctionnement.

Une gestion précise du FDR - en plus d'une connaissance du besoin (ou excédent) en Fonds de roulement - doit permettre de dégager les moyens nécessaires à une politique d'investissement.

Cadre budgétaire et comptable 2014

- Les crédits globalisés
- Evolutions du plan comptable
- CAF, FdR, réserves
- *Provisions et amortissement*

Cadre budgétaire et comptable 2014

- Pourquoi constituer des provisions
- Rappel de la définition et des conditions de fonds nécessaires à la constitution de provisions
- Mise en œuvre
- Les différents types de provisions
- Les écritures comptables
- Tableau des correspondances
- Provisions et fonds de roulement

Cadre budgétaire et comptable 2014

Couvrir les risques inhérents au fonctionnement d'un EPLE (principe de prudence).

Répartir une charge sur plusieurs exercices.

Répondre à l'objectif de meilleure évaluation des éléments de l'actif et du passif ainsi qu'à la sincérité du bilan.

Appréhender au plus près l'autonomie financière en déterminant une part du fonds de roulement qui n'est pas librement disponible.

Mener une politique régulière d'analyse des risques.

Procéder à une révision du résultat corrigé par l'évaluation des risques de perte.

Cadre budgétaire et comptable 2014

Ne sont pas un moyen de faire baisser de manière artificielle le résultat d'exploitation.

Ne sont pas un « sas psychologique » vers l'admission en non valeur ni une forme déguisée de remise gracieuse.

Ne dégagent pas la responsabilité du comptable, ne font pas obstacle à la poursuite d'opérations visant à éliminer le risque.

Les créances provisionnées ne disparaissent pas des comptes de tiers.

Cadre budgétaire et comptable 2014

Les provisions relèvent :

- **Des charges d'exploitation** : opérations de gestion courantes (risques et charges d'exploitation, dépréciation des actifs circulant *autres que valeurs mobilières de placement*)
 - § 3.2.4.5.1 à 3 compte 15
 - § 3.2.6.4 compte 39
 - § 3.2.7.11 M9.6 compte 49
- **Des charges financières** : intérêts dus, perte de change, charges sur cession de VMP...
 - § 3.2.8.7.1 M9.6 compte 59
- **Des charges exceptionnelles** : caractère peu courant et inhabituel (dépréciation des immobilisations ...)
 - § 3.2.5.7 M9.6 Compte 29

Cadre budgétaire et comptable 2014

Les conditions pour établir une provision

- Existence d'une prévision ou d'une charge : nature, objet, évaluation approximative suffisante
- Existence d'une dépréciation ou d'une charge probable (et non éventuelle)
- La probabilité de la dépréciation ou de la charge résulte d'un événement survenu ou constaté au cours de l'exercice.

Cadre budgétaire et comptable 2014

Modalités

Les provisions sont constituées par le conseil d'administration sur proposition de l'ordonnateur à l'issue d'un dialogue régulier avec l'agent comptable, et doivent être inscrites dans une décision modificative pour vote avant de donner lieu à l'émission d'un mandat.

La reprise sur provision ne fait pas l'objet d'une DBM mais d'un simple ordre de recette, elle s'effectue lorsque le risque s'est matérialisé ou qu'il a disparu.

Cadre budgétaire et comptable 2014

Périodicité

Il est exclu de prévoir au budget initial (et donc prévisionnel) une ouverture de crédit au titre de certaines provisions.

La nature des provisions constituées détermine la périodicité d'émission.

Ainsi les provisions, émises au titre des comptes **15, 29 et 39** qui visent à assurer la sincérité du bilan seront mises en œuvre avant la clôture de l'exercice

En ce qui concerne, les provisions inscrites au compte **49**, on privilégiera une analyse régulière des créances et notamment des créances imputées au 416. L'analyse des créances figurant au compte financier et non encore recouvrées à la date d'approbation constitue un indicateur fiable d'opportunité de passer des provisions sur créances contentieuse.

Cadre budgétaire et comptable 2014

En tout état de cause, l'exécution budgétaire de l'opération de provision devra être mandatée dès que le budget et/ ou la DBM sont exécutoires afin de ne pas gonfler la situation des dépenses engagées avec des crédits au titre d'opérations spécifiques.

Une telle situation altère la qualité des contrôles du comptable fondé sur la disponibilité des crédits appréciée au niveau du service.

Si l'ordonnateur hésite à effectuer ce mandat immédiatement, conseil de Maîtrise des Risques Financier et Comptable : effectuer dès la validation du budget un engagement du montant des ouvertures de crédits au titre de la provision.

Cadre budgétaire et comptable 2014

Des provisions pour risque et charges

(compte racine 15)

- ▶ L'EPLÉ provisionne pour des litiges (risques liés à la gestion des contrats aidés)
- ▶ L'EPLÉ répartit une dépense prévisible sur

plusieurs exercices (gros travaux, acquisition de matériel)

- ▶ L'EPLÉ provisionne pour un risque 151 ou une charge 158

Des provisions pour dépréciation des immobilisations

(compte racine 29)

- ▶ constatation que la valeur actuelle de l'actif est devenue inférieure à sa valeur nette comptable. (immobilisations corporelles, incorporelles amortissables ou non, financières...)

Cadre budgétaire et comptable 2014

Des provisions pour dépréciation des stocks

(compte racine 39)

- ▶ constatation à la date d'inventaire d'une perte probable sur les marchandises, matières ou produits en stock

Les provisions pour dépréciation des comptes de tiers

(compte racine 49)

- ▶ le recouvrement d'une créance est incertain.
(créances contentieuses de demi pension)

Cadre budgétaire et comptable 2014

Provision pour risques et charges § 2.4.1.1.2.1

<u>6815 - 687</u>		<u>581</u>		<u>15XX</u>
2 000	Mandat	2 000		
		2 000	"Paiement"	2 000

Provision pour dépréciation des immobilisations § 2.4.1.2.4

<u>6816-686-687</u>		<u>581</u>		<u>29XX</u>
2 000	Mandat	2 000		
		2 000	"Paiement"	2 000

Cadre budgétaire et comptable 2014

Provision pour dépréciation des comptes de tiers § 2.5.8.2.

<u>6817 - 687</u>		<u>581</u>		<u>491 - 496</u>
2 000	Mandat	2 000		
		2 000	"Paiement"	2 000

Les provisions impactent le résultat du service auxquelles elles se rattachent, elles mais n'ont pas d'effet sur le montant du FDR.

Cadre budgétaire et comptable 2014

Les dotations aux provisions et les reprises doivent faire l'objet d'opérations budgétaires distinctes, aucune compensation n'est possible.

Pièce justificative du mandat de provision

- Le décret 2007-450 du 25/03/2007 ne prévoit pas de pièce justificative spécifique
- On utilisera donc comme PJ l'extrait de délibération exécutoire comprenant dans son corps ou en annexe les mentions suivantes
 - Nature des provisions autorisées
 - Détail de la liquidation de la charge de provisions
 - Exposé du motif à l'origine de la provision
- Pour la reprise on procédera de manière analogue avec un état de liquidation précis

Le comptable a tout intérêt à conserver une trace de ces données

- Pour assurer au mieux le développement du compte 15, 29, 39, 49
- Pour procéder à une révision périodique des provisions
- Pour justifier la nouvelle pièce 13 du compte financier « tableau des provisions »

Cadre budgétaire et comptable 2014

La reprise sur provisions (§2.4.1.1.2.1 Provisions pour risques et charges)

- « La reprise des montants provisionnés intervient dès que l'EPLE n'a plus d'obligation ou dès qu'il n'est plus probable que celle-ci entraînera une sortie de ressources »
- Déterminer donc l'opportunité de reprise avec rigueur et ne pas effectuer de reprise sur provision pour des questions de pure opportunité de constitution de résultat
- La reprise sur provision doit par conséquent se combiner avec le dénouement de l'opération qui a justifié la provision

Quelques exemples de fait générateur de reprise sur provision

- Certificat d'irrecouvrabilité ou PV de carence
- Situation de rétablissement personnel d'un créancier
- Paiement total ou partiel de la créance
- Décision de justice en faveur de l'EPLE ou du tiers (sans procédure d'appel)
- Remboursement à l'échéance d'une vmp à une valeur inférieure au nominal ou remontée à une valeur de rachat supérieure ou égale à la valeur inscrite au bilan
- Sortie de l'inventaire d'un bien ayant fait l'objet d'une provision pour dépréciation ou remise en service avec intégralité de fonctionnalités
- Perte ou réduction définitive de la valeur du stock

Cadre budgétaire et comptable 2014

La reprise sur provisions

- Les provisions sont une étape intermédiaire par nature «provisoire» : que le risque se vérifie ou disparaisse, il convient de se pencher à nouveau sur l'opération de manière régulière.
- La rédaction de la pièce 10 du compte financier incite à analyser les situations de manière régulière.

Cadre budgétaire et comptable 2014

Quand le risque, la charge, la dépréciation survient ou est définitivement écarté, il faut procéder à la **reprise sur provision** :

Reprise sur dépréciation des comptes de tiers (partielle)

49XX		7817 - 787
125	Ordre de recette	125

Cadre budgétaire et comptable 2014

Reprise sur risques et charges (partielle)

<u>15XX</u>		<u>7815</u>
75	Ordre de recette	75

Reprise sur dépréciation des immobilisations (partielle)

<u>29XX</u>		<u>786-787</u>
75	Ordre de recette	75

Cadre budgétaire et comptable 2014

Suite logique et nécessaire d'une reprise sur provision cas où le risque est avéré

Compte 49 § 2.2.4.8 L'admission en non valeur et la remise gracieuse
Décision d'admission en non valeur présentée en Conseil d'administration
Ouverture de crédits au budget soit par décision de l'ordonnateur ou par prélèvement sur fonds de roulement
Mandat au compte 671

Compte 500 §3.2.7.8.2.2 *Cessions de valeurs mobilières de placement*

- Mandat au compte 667 (contrepartie compte 500)

Compte 39 §3.2.6.2 Comptes 31 et 32 - Stocks de matières premières et autres
Approvisionnements et § 3.2.6.3 Comptes 331, 345 et 355 - Stocks d'en cours et de produits finis

- Mandat au compte 603 ou 6032 (contrepartie compte 31 ou 32)
- Ordre de réduction recette compte 7135 (contrepartie 331, 345, 355)

Cadre budgétaire et comptable 2014

Compte 29

Décision de sortie d'inventaire présentée en Conseil d'administration
§ 2.5.6.10 Sortie du patrimoine

Vote DBM 392

OR crédit compte 2XXX réception crédit compte 28XX

Compte 15

- Exécution de l'opération de charge ou remplacement si nécessaire
- Paiement suite à décompte définitif du litige, constat de la perte de change par exemple

Cas pratique solder un créance admise en non valeur et provisionnée

- | | |
|----------|---|
| 1 | Créance impayée autorisation de poursuite |
| 2 | Acte du C.A, mandat de provision compte 6815, égalité 416/491 |
| 3 | bonne nouvelle ! versement provisionnel huissier FQE et encaissement 5151, la créance 416>provision 491, il faut ajuster |
| 4 | reprise partielle de provision à hauteur de l'encaissement ordre de recette 7815, égalité 416/491 |
| 5 | Mauvaise nouvelle ! Certificat irrecouvrabilité venu de l'huissier avec des frais de 30 €, reprise sur provision au 7815 pour ce qui reste de provision |
| 6 | Mandats des frais au 622 et décaissement par 5151 |
| 7 | Délibération du C.A et mandat admission en non valeur compte 671 pour le reliquat de la créance |
| 8 | compte de résultat |

	416		5151			
1	150,00 €		50,00 €	3	-	€
3		50,00 €	50,00 €	6	30,00 €	
7		100,00 €				
	6815		491		7815	
2	150,00 €		150,00 €	2	50,00 €	50,00 €
8		150,00 €	100,00 €	4	50,00 €	100,00 €
	671		622	5	150,00 €	
7	100,00 €		30,00 €	8	150,00 €	
8		100,00 €				
	129		622	6	30,00 €	
	30,00 €		30,00 €	8	30,00 €	
8	150,00 €	150,00 €				
		100,00 €				

Cadre budgétaire et comptable 2014

Provisions et résultat

La dotation aux provisions génère un résultat déficitaire qui va faire baisser les comptes de réserves (débit du compte 1068) lors de l'affectation du résultat de l'exercice.

En revanche, la dotation aux provisions fait varier au crédit dans les mêmes proportions les comptes de provisions (compte 15, 29, 39, 49 et 59) inclus dans le fonds de roulement.

Rappel : définition M9.6 du fonds de roulement (cf tableau ci-après cases jaunes).

FdR = soldes créditeurs (classes 1 + 2 + 39 + 49 + 59) – soldes débiteurs (classes 1 + 2)

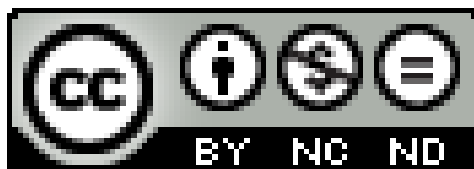
Cadre budgétaire et comptable 2014

Provisions et fonds de roulement : exemple après provisions

BILAN SIMPLIFIE - BALANCE					
	COMPTES	BILAN		COMPTES	
		ACTIF-DEBIT	PASSIF-CREDIT		
Emplois stables - Actifs immobilisés	Classe 1			Compte 1068	Ressources stables
	Compte 129 résultat -)	2 000		Compte 120 (résultat +)	
	Classe 2			Classe 2	
Emplois d'exploitation - Actif circulant	Classe 3 - Stocks			Compte 39 - Provisions stocks	Ressources d'exploitation
	Classe 4 (créances)			Classe 4 (dettes)	
	Compte 50 - VMP		2 000	Compte 49 - Provisions tiers	
Liquidités	Compte 5151 Trésor			Compte 5159 - Règlnts en cours	Concours bancaires
	Compte 531 Caisse			Compte 59 - Provisions cptes fi	

Les ressources qui vous sont mises à disposition sont protégées par une licence Creative Commons (détail de la licence en cliquant sur le logo).

[conditions d'utilisation](#)



- Vous pourrez les partager, les copier, les distribuer par tous moyens et sous tous formats.
- Vous devrez en indiquer la provenance et indiquer si des modifications de forme y ont été effectuées. En aucun cas vous ne pourrez apporter des modifications de fond susceptibles de les dénaturer.
- Vous n'êtes pas autorisé à faire un usage commercial, en tout ou en partie, du matériel composant ces ressources.

Dans le cadre de vos missions de formateur CBCE, il vous est possible de vous en inspirer afin d'élaborer des supports adaptés aux besoins de votre académie.

Merci de votre collaboration

CADRE
BUDGÉTAIRE
ET COMPTABLE
DES EPLE

GFC
CAF
PILOTAGE
COMPTABILITÉ
COMPTABILITÉ
BUDGET
simplification
Ordonnateur
INSTRUCTION M 9.6
GESTIONNAIRE
CONTRÔLE Agent Comptable
CONSEIL REFORME
AUTONOMIE LEGALITE PROVISION
EPL ESTOCKS
BILAN COMPTABLE
immobilisation bilan plan comptable
INVENTAIRE